



**S I R S
SUD GARD**

CONSEIL SYNDICAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

N° d'ordre : 89

Approuvé le : **14 MARS 2016**

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Etaient présents(es) (29)

Philippe GRAS, Président

André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-François LAURENT, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, *Vice-Président(e)s*

William AIRAL, Vincent ALLIER, René BALANA, Jean-Pierre BONDOR, Pilar CHALEYSSIN, Marianne CREPIN, Marie-Reine DELBOS, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Jean-Baptiste ESTEVE, Philippe FOURNIER-LEVEL Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Marielle NEPOTY, Nicole PERRAU, Bernard PRADIER, Jacky REY, Jean-Noël RIOS, Catherine ROCCO, André SAUZÈDE, Guy SCHRAMM, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s

Etaient représentés(ées) (6 pouvoirs)

Ivan COUDERC, donne pouvoir à Pierre GAFFARD-LAMBON ; Marie-José DOUTRES, donne pouvoir à Jean-Noël RIOS ; Arthur EDWARDS, donne pouvoir à Guy SCHRAMM ; Marc FOUCON, donne pouvoir à Jean-Baptiste ESTEVE ; Jean-Jacques GRANAT, donne pouvoir à Gaëtan PREVOTEAU ; Pierre MAUMEJEAN, donne pouvoir à Marielle NEPOTY.

Etaient excusés(ées), absents(es) (54)

Bernard CLEMENT, Juan Antoine MARTINEZ, Laurent PELISSIER, *Vice-Présidents*

Nadine ANDREO, Marie-Paule ARMAND, Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Alex DUMAGEL, Alain DUPONT, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Marilyne FOULLON, Pierre FUSTER, Michel GABACH, Maurice GAILLARD, Pascal Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Robert HEBRARD, Antoine MARCOS, Guy MAROTTE, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Bernadette POHER, Corine PONCE-CASANOVA, Thierry PROCIDA, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Serge REDER, Olivier RIGAL, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Frédéric TOUZELLIER, Gilles TRULLET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCÈNT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé (e)s

Membres afférents : 89 Membres en exercice : 89

Le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures, s'est réuni à Nîmes, au bâtiment du Colisée, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2015.

Début de la séance : 18h05

Enumération des pouvoirs par le Président

Désignation secrétaire de séance – Madame Pilar CHALEYSSIN

Approbation des procès verbaux des Conseil syndicaux du 5 octobre 2015 et du 8 décembre 2015 (adopté à l'unanimité)

N°	TITRE DE LA QUESTION
	<p><u>Présentation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (par l'agence d'urbanisme – Nicolas DUVIC et Charlotte RIVET)</u></p> <p>Conformément au planning de révision l'année 2015 a été consacrée à établir le diagnostic et l'état initial de l'environnement. Ils ont été élaborés par l'agence d'urbanisme. Pour cela 5 groupes de travail et 5 commissions d'élus ont été nécessaires.</p> <p>Monsieur Bernard Pradier (représentant CA Nîmes métropole), déplore que ne ressorte par le risque ruissellement.</p> <p>A l'issue de cette présentation, le Président demande à ce que les chiffres soient actualisés et qu'en ce qui concerne les trames vertes et bleues, les normes impératives et les recommandations sur lesquelles le SCOT est décideur, soient bien définies.</p>
1	<p><u>Budget supplémentaire 2015</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Jean-François LAURENT, Vice-président</p> <p>Depuis la création du syndicat mixte du SCOT Sud Gard en janvier 2003 et l'approbation du SCOT en septembre 2007, aucun des investissements réalisés pour produire le SCOT (études, éditions, publicités, enquêtes publiques...) n'a été amorti, bien que financés sur la partie investissement des différents budgets des années concernées. De même que les investissements liés au mobilier lors de l'installation du syndicat mixte.</p> <p>Durant la phase de réalisation le syndicat mixte du SCOT Sud Gard a également reçu des subventions mises en recettes d'investissements et qui n'ont jamais été amorties.</p> <p>L'installation du syndicat mixte et la réalisation du SCOT 1^{ère} génération ont couté environ 500 000 euros. Une partie comme les ordinateurs, des guides d'explication du SCOT, et des études du programme partenarial de l'agence d'urbanisme pour la réalisation du SCOT ont été amorties. Cependant il restait environ 430 000 euros à amortir.</p> <p>En 2009, face au fait de devoir amortir le précédent SCOT tout en préparant la future génération de SCOT, les élus ont fait le choix unanime de procéder à la mise en conformité des futurs investissements</p>

à amortir selon un échéancier (amortissement du matériel informatique sur 2 ans, du mobilier sur 5 ans, des études sur 5 ans etc...).

La trésorerie municipale nous indiquant chaque année que le passif existait toujours.

Après l'adoption du budget primitif de la collectivité le 1^{er} avril 2015 (délibération 2015-04-01-03d), Monsieur Galtier trésorier municipal a conseillé à la collectivité non seulement d'amortir d'ici fin 2015 l'ensemble du passif mais également d'amortir l'ensemble des subventions perçues depuis la création de la structure.

Passif à amortir : 432 493,10 euros
 Subventions à amortir : 401 792,50 euros
 Différentiel : 30 700,60 euros (pris sur les excédents d'investissements)

Sur les conseils du trésorier il est proposé d'amortir à la fois les recettes et l'ensemble du passif par le biais d'un jeu d'écriture:

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

SECTION FONCTIONNEMENT (dépenses)			
COMPTE	LIBELLE	BP 2015	BS 2015
DEPENSES FONCT		552 004,14	401 792,50
042	OPERATION D'ORDRES ET DE TRANSFERTS	15 516,00	432 493,10
6811	Dot. amortissements immob. incorp & cor	8 344,00	432 493,10
022	DEPENSES IMPREVUES	15 000,00	
023	VIREMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT	48 941,61	-30 700,60
SECTION FONCTIONNEMENT (Recettes)			
RECETTES FONCT		552 004,14	401 792,50
778	Autres produits exceptionnels		
042	OPERATION D'ORDRES ET DE TRANSFERTS	0,00	401 792,50
777	Quote part subventions investissements transférée		401 792,50
SECTION INVESTISSEMENT (Dépenses)			
COMPTE	LIBELLE	BP 2015	BS 2015
DEPENSES INVEST		153 602,00	803 585,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		401 792,50
1321	Subventions équipement Etat		70 000,00
1322	Subventions équipement Conseil Régional		52 000,00
1323	Subventions équipement Conseil Départemental		126 977,50
13251	GFP de rattachement		27 000,00

1328	Subventions Autres organisme		125 815,00
020	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	
045	TOTAL DES DEPENSES REELLES		401 792,50
040	<i>total des dépenses d'ordre</i>		401 792,50
13911	Subventions équipement Etat		70 000,00
13912	Subventions équipement Conseil Régional		52 000,00
13913	Subventions équipement Conseil Départemental		126 977,50
139151	GFP de rattachement		27 000,00
13918	Subventions Autres organisme		125 815,00
SECTION INVESTISSEMENT (Recettes)			
COMPTE	LIBELLE	BP 2015	BS 2015
RECETTES INVEST		153 602,00	803 585,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		401 792,50
	<i>total des dépenses d'ordre</i>		401 792,50
1311	Subventions équipement Etat		70 000,00
1312	Subventions équipement Conseil Régional		52 000,00
1313	Subventions équipement Conseil Départemental		126 977,50
13151	GFP de rattachement		27 000,00
1318	Subventions Autres organisme		125 815,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	48 941,61	-30 700,60
040	Opér. d'ordre de transfert entre section	15 516,00	432 493,10
2802	doc urbanisme	8 344,00	432 493,10

Les membres du Bureau lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, ont émis un avis favorable

Le Conseil syndical, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour : ...34.... Contre :0..... Abstention :0.....

- D'approuver le Budget Supplémentaire du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard pour l'exercice 2015 tel que présenté dans le document budgétaire

Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2016

3 **RAPPORTEUR** : Jean-François LAURENT, Vice-président

Il s'agit d'autoriser le Président du Syndicat Mixte du SCOT Sud Gard à engager des dépenses pour 2016 à hauteur de 25 % du budget d'investissement 2015 dans l'attente du vote du budget primitif au

plus tard le 31 mars 2016, conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour : ...34....

Contre :0.....

Abstention :0.....

- D'autoriser le Président à engager des dépenses pour 2016 à hauteur de 25% du budget d'investissement 2015 dans l'attente du vote du budget primitif répartis comme suit :

Budget investissement 2015 : 153 602,00 euros

Autorisation d'engagement pour 2016 : 25% x 153 602,00 = 38 400,00 euros

Débat d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, Vice-président

Le budget adopté le 1^{er} avril 2015 (délibération 2015-04-01-03d) a acté une hausse des cotisations du syndicat mixte du SCOT Sud Gard afin d'assurer l'élaboration du nouveau document.

Cela a permis en 2015 de :

- faire réaliser un portrait de territoire par l'INSEE pour un montant de 12 258,50 euros,
- faire réaliser le diagnostic du territoire par l'agence d'urbanisme par le biais de notre cotisation de 43 500 euros,
- faire réaliser l'état initial de l'environnement en plus du programme partenarial de l'agence pour un montant de 22 300 euros,
- de finir d'acquérir la base occsol pour un montant de 22 466,95 euros (total
- d'approuver le choix d'un groupement de bureaux d'études et de lancer les premiers travaux concernant la réalisation d'un DAAC et le choix d'un logo et d'une signature du territoire.
- De passer une convention avec la CCI pour un montant de 9 480 euros
- Un budget supplémentaire qui a permis d'amortir à la fois le passif lié au précédent SCOT et les subventions reçues depuis la création du syndicat mixte.

Pour l'année 2016 :

4

Il est prévu de continuer la révision engagée. Après le diagnostic et l'état initial de l'environnement, les élus s'attacheront à la traduction des enjeux du territoire au regard du diagnostic, à rédaction du PADD et du DOO accompagnés par le groupement de bureaux d'étude retenu en juin dernier. La rédaction d'un DAAC et d'une étude sur le littoral afin d'amener les élus à se prononcer sur l'intérêt d'un schéma de mise en valeur de la mer ont été amorcés fin 2015 et continueront en 2016.

L'essentiel du travail du groupement retenu s'effectuera en 2016 et début 2017, pour un coût global de 199 755,00 € HT (239 706,00 € TTC).

A cela s'ajoutera l'évaluation environnementale dont le cout n'est pas connu. L'appel à la concurrence a été lancé il se clôture le 03 décembre. L'évaluation environnementale est obligatoire et doit mesurer l'impact sur l'environnement des orientations du futur SCOT.

Les agents du syndicat seront contributeurs à cette révision et poursuivront l'application du SCOT actuel.

La Section Fonctionnement :

Dépenses : les dépenses de fonctionnement de 2016 seront maintenues dans une enveloppe avoisinant celle de 2015.

Recettes : les cotisations des EPCI pour 2016 seront identiques à celle de 2015

	2016	
	Montant cotisation	Part EPCI
Beaucaire Terre d'Argence	37 545	10%
Leins Gardonnenque	11 581	3%
Nîmes Métropole	233 853	62%
Petite Camargue	30 396	8%
Pays de Sommières	19 088	5%
Rhône Vistre Vidourle	24 586	6%
Terres de Camargue	22 953	6%
Total	380 000,00	100%

A cela s'ajoutera des éventuelles subventions de la part de l'Etat. L'Etat n'a pas accordé de subventions en 2015, mais en 2016 cela sera peut être possible, du fait de la réalisation du PADD et du DOO.

La Section Investissement :

Dépenses : les dépenses concerneront les travaux qui seront réalisées par le groupement de bureau d'étude pour la réalisation du second SCOT

Soit 200 000 euros HT

Recettes : la partie recette sera alimentée par les cotisations des EPCI et les excédents transférés de 2015.

Avis sur le PLU de la commune de CALVISSON

5

RAPPORTEUR : Philippe GRAS, Président

La commune a atteint 5 269 habitants en 5 ans (2007-2012) soit 195 habitants par an. Elle souhaite à l'avenir diviser par 2 cet accueil. Pour ce faire elle compte réhabiliter et remettre sur le marché les

logements vacants, utiliser les dents creuses et instaurer une zone 2AU de 5,2ha (Pierre Blanche) réalisable que sous forme d'opération d'ensemble). Une zone 1AU de 5 ha (Nord de la Pâle) qui accueillera pour grande partie des équipements collectifs sur 2,5 ha (stade, nouveau cimetière)

Justification du bois de Minteau : il sera inscrit en zone IAUbm pour une superficie de 98,7 ha. Si le site est retenu pour la réalisation d'un éco parc celui-ci aura une répercussion sur l'emploi, la mobilité, le logement, la formation et le développement de filière. Il s'agit d'un projet mixte : à la fois de l'immobilier d'entreprise destiné à accueillir des activités tertiaires mais également un programme de logements sous réserve de cette prise en compte dans le futur SCOT (p159 du rapport de présentation). Cette opération ne pourra se faire que par une opération d'ensemble après modification ou mise en compatibilité du PLU avec le SCOT (ou par toute autre procédure qui s'y substituerait) (p158 du rapport de présentation).

Au regard des incidences sur la consommation d'espace : lors du 1^{er} PLU le Bois de Minteau représentait 175 ha aujourd'hui 98,7 ha en 1AU soumis à modification/révision du PLU.

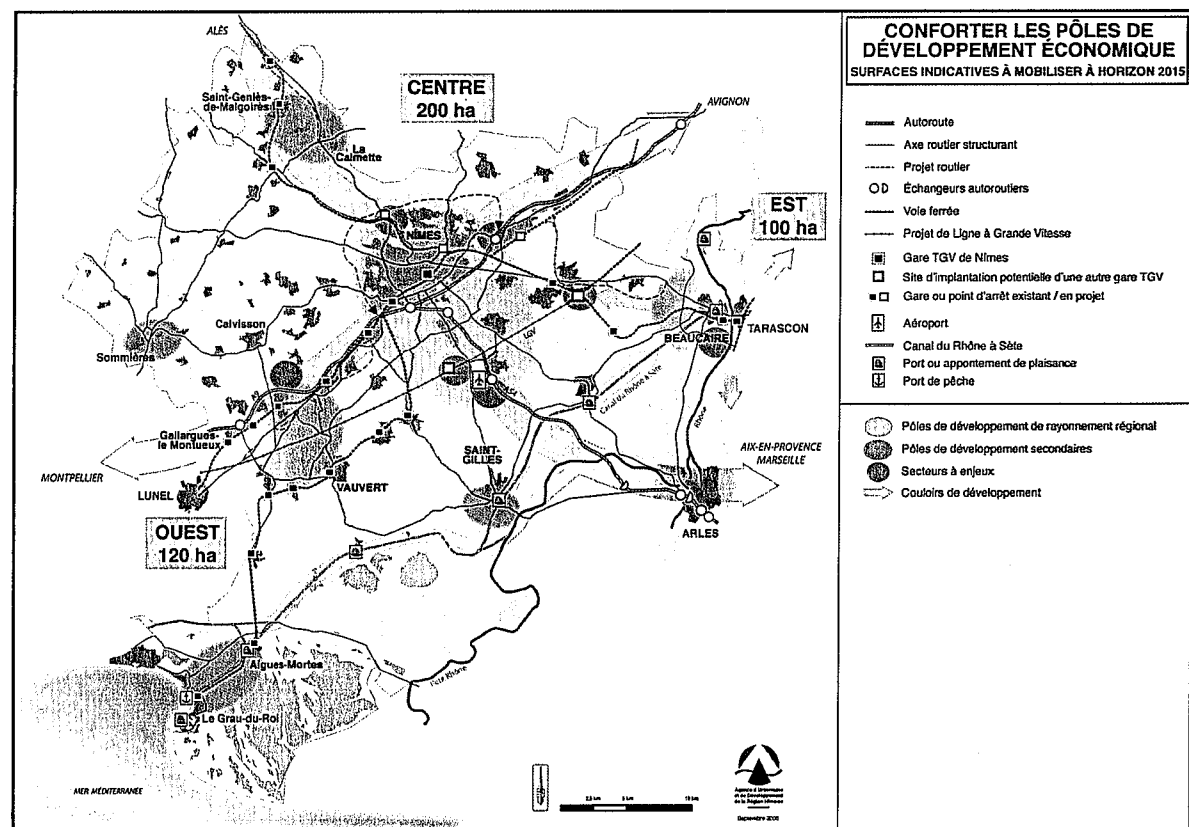
Observations :

La commune a largement dépassé l'accueil de population fixée par le SCOT. En effet le SCOT fixe une hausse de 1,4% par an. Calvisson a connu une hausse de + 4,1% par an. De ce fait elle limite et divise par 2 son évolution démographique. 5,2 ha en zone 2 AU et 5 ha en zone 1 AU mais dont 2,5ha sont dédiés à la réalisation d'équipements collectifs.

Concernant le projet du bois de Minteau, le SCOT a identifié ce projet comme une zone à enjeux

Le bois de Minteau a été fléché comme « zone d'activité » à part entière dans le document du SCOT Sud Gard.

Dans ces orientations les élus du SCOT ont affirmé vouloir développer les pôles intermédiaires (dont fait partie Calvisson) tout en affirmant l'identité des villages. « *Le site du bois de Minteau constitue une réserve foncière importante dont la création est subordonnée à des conditions de dessertes et d'accessibilité proportionnées à l'importance du projet pour un développement économique ultérieur » (p 367 du SCOT) « *Par ailleurs, Sommières et les communes voisines veilleront à satisfaire les besoins en matière d'économie résidentielle.* »*



Monsieur André SAUZEDE, maire de Calvisson, complète le rapport exposé par Monsieur Philippe GRAS notamment sur le projet du Bois de Mintageau.

Les membres du Bureau lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

(Monsieur André SAUZEDE, maire de Calvisson ne prend pas part au vote)

Exprimés : 33 (dont 6 pouvoirs)

Pour :33..... Contre :0..... Abstention :0.....

- De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du SCOT Sud Gard pour l'objet du PLU arrêté de Calvisson
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération

Avis sur le PLU de la commune de RODILHAN

RAPPORTEUR : Philippe GRAS, Président

La commune de Rodilhan sollicite, par une transmission de l'ensemble du dossier le 18 septembre 2015, l'avis de l'organe délibérant du SCOT du Sud du Gard sur l'arrêt du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les membres du Bureau lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour :34..... Contre :0..... Abstention :0.....

- De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.C.O.T du Sud Gard pour l'objet du P.L.U. arrêté de RODILHAN, sous réserve d'apporter, avant l'approbation du document, des précisions sur les trois points suivants :
 - les objectifs d'accueil de population et leur cohérence avec le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole,
 - les objectifs de consommation d'espace affichés dans le PADD,
 - le calendrier d'ouverture à l'urbanisation des zones AU en distinguant moyen et long terme.
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

6

Avis sur le PLU de la commune de VALLABREGUES

RAPPORTEUR : Philippe GRAS, Président

La commune de Vallabregues sollicite, par une transmission de l'ensemble du dossier l'avis de l'organe délibérant du SCoT du Sud du Gard sur l'arrêt du projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les membres du Bureau lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour :34..... Contre :0..... Abstention :0.....

- De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T. du Sud Gard pour l'objet du P.L.U. arrêté de VALLABREGUES,
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Prise en charge de frais de mission d'un élu – Monsieur Robert CRAUSE

RAPPORTEUR : Philippe GRAS, Président

Monsieur Philippe GRAS, Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard a demandé à Monsieur Robert CRAUSTE de bien vouloir représenter le Syndicat mixte du SCOT Sud Gard lors des journées d'études nationales de l'ANEL qui se sont tenues du 28 au 31 octobre 2015 à Saint-Tropez.

Cela a engendré des frais avancés par Monsieur Robert CRAUSTE.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- de prendre en charge les frais occasionnés, soit **330,80 €** (Trois cent trente euros et quatre-vingt centimes) pour la mission effectuée.

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour :34..... Contre :0..... Abstention :0.....

- De prendre en charge les frais occasionnés, soit **330,80 €** (Trois cent trente euros et quatre-vingt centimes) pour la mission effectuée.
- Les crédits sont inscrits au Budget

Prise en charge de frais de mission d'un élu – Monsieur Philippe GRAS

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, Vice-président

Monsieur Philippe GRAS, Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard s'est rendu le mercredi 25 novembre 2015 à l'Assemblée générale 2015 de la Fédération Nationale des SCOT à Paris.

Cela a engendré des frais avancés par Monsieur Philippe GRAS.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante :

- de prendre en charge les frais occasionnés, soit **181.44 €** (Cent quatre vingt un euros et quarante quatre centimes) pour la mission effectuée.

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : **33** (dont 6 pouvoirs)
(Monsieur Philippe GRAS ne prend pas part au vote)

Pour :33..... Contre :0..... Abstention :0.....

- De prendre en charge les frais occasionnés, soit **181.44 €** (Cent quatre vingt un euros et quarante quatre centimes) pour la mission effectuée.
- Les crédits sont inscrits au Budget

Attribution de l'indemnité spéciale de gestion versée au Receveur syndical

Depuis le 1^{er} octobre 2015, **Monsieur Michel CHARRARD** remplace Monsieur Michel GALTIER dans les fonctions de Receveur de notre syndicat.

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions de l'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable.

Lors de la séance du 1^{er} décembre 2015, les membres du Bureau ont émis un avis favorable.

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 34 (dont 6 pouvoirs)

Pour :34.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

- **d'attribuer l'indemnité de Conseil des Trésoriers** chargés des fonctions de Receveur des Communes et établissements Publics Locaux, à Monsieur Michel CHARRARD, Trésorier, pour sa mission 2015 (au prorata) et pour toute la durée de son mandat de gestion à la Direction Générale des finances publiques, Trésorerie de Nîmes Agglomération ;
- **de prélever la dépense correspondante au budget principal** du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard, selon les éléments qui nous seront fournis.

Questions diverses

Présentées par Monsieur Philippe GRAS, Président

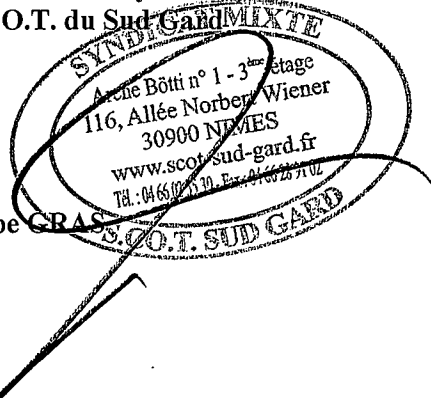
QD

- Présentation du nouveau logo et de la signature du territoire « Ensemble, construisons le territoire de demain »
- Marché : Groupement d'achat EE (Evaluation environnementale) – choix Groupe ECOVIA –
Explication du choix

LA SÉANCE EST LEVEE à 19h10

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard

Philippe GRAS



La Secrétaire de séance

Pilar CHALEYSSIN